Docusign Envelope ID: D3D20952-56DF-4533-B5B0-3517F92AC45E

OCI

Société par Actions Simplifiée au capital de 29.224.119 euros
Siège social : 5 rue d'Alsace – 38000 GRENOBLE
838 798 163 RCS GRENOBLE

_____

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT

EN DATE DU 28 JUILLET 2025

PREMIERE DECISION
Constatation de l'acquisition définitive de cent soixante-huit mille quatre cent huit (168.408) actions gratuites de la Société

Le Président, après avoir pris acte de l'expiration de la période d'acquisition d'une durée d'un (1) an au terme de laquelle l'attribution des Actions Gratuites 2024 à leurs bénéficiaires devient définitive,

Constate l'acquisition définitive en date de ce jour de cent soixante-huit mille quatre cent huit (168.408) Actions Gratuites 2024 de la Société au profit des bénéficiaires et dans les proportions visées en Annexe 1 du présent procès-verbal ;

décide que les Actions Gratuites 2024 définitivement acquises sont des actions ordinaires à émettre par la Société à hauteur de cent soixante-huit mille quatre cent huit (168.408) actions gratuites ;

décide que les Actions Gratuites 2024 définitivement acquises seront inscrites sur un compte nominatif au nom de leurs titulaires, mentionnant l'indisponibilité liée à leur période de conservation d'une durée d'un (1) an.

DEUXIEME DECISION
Augmentation du capital social par voie d'incorporation de réserves à hauteur de cent soixante-huit mille quatre cent huit (168.408) euros, au moyen de l'émission de cent soixante-huit mille quatre cent huit (168.408) actions ordinaires nouvelles de un (1) euro de valeur nominale chacune

Le Président, après avoir rappelé que par sa septième résolution, l'assemblée générale en date du 26 juin 2024 a (i) pris acte qu'en cas d'attribution gratuite d'actions, l'autorisation conférée au Président emporte, au fur et à mesure de l'attribution définitive desdites actions, augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou prime d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions et renonciation corrélative des associés au profit des bénéficiaires desdites actions à leur droit préférentiel de souscription sur lesdites actions et (ii) donné tous pouvoirs au Président à l'effet de procéder aux prélèvements nécessaires afin de libérer la valeur nominale des actions à émettre au profit de leurs bénéficiaires, et d'augmenter en conséquence le capital social du montant nominal des actions attribuées gratuitement,

décide d'augmenter le capital social par voie d'incorporation de réserves à hauteur de la somme de cent soixante-huit mille quatre cent huit (168.408) euros prélevée sur le poste « Autres réserves », au moyen de l'émission de cent soixante-huit mille quatre cent huit (168.408) actions ordinaires nouvelles de un (1) euro de valeur nominale chacune au profit des bénéficiaires des Actions Gratuites, dans les proportions visées en Annexe 1 du présent procès-verbal ;

Docusign Envelope ID: D3D20952-56DF-4533-B5B0-3517F92AC45E

constate la réalisation définitive en date de ce jour de l'augmentation de capital susvisée ;

décide que les actions ordinaires nouvelles seront soumises à toutes les stipulations des statuts de la Société, seront assimilées aux actions ordinaires anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date des présentes.

TROISIEME DECISION
Modification corrélative des statuts

Le Président, après avoir rappelé que par sa septième résolution, l'assemblée générale en date du 26 juin 2024 a donné tous pouvoirs au Président à l'effet d'apporter aux statuts de la Société les modifications corrélatives aux augmentations de capital résultant de l'acquisition définitive des Actions Gratuites 2024,

décide d'ajouter un nouveau paragraphe à l'article 6 et de modifier l'article 7 des statuts de la Société ainsi qu'il suit :

« Article 6 - APPORTS »

Cet article est complété par l'alinéa suivant :

« Par décisions du Président en date du 28 juillet 2025, prises conformément à la délégation de compétence qui lui a été accordée par l'assemblée générale des associés en date du 26 juin 2024, il a été procédé à une augmentation du capital social par voie d'incorporation de réserves d'un montant de 168.408 euros par l'émission 168.408 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro chacune ; portant le capital social de la Société à 29.392.527 euros.

Total égal au montant du capital social : 29.392.527 euros ».

« Article 7 - CAPITAL SOCIAL »

Cet article est abrogé et remplacé par la rédaction suivante :

« Le capital social est fixé à la somme de vingt-neuf millions trois cent quatre-vingt-douze mille cinq cent vingt-sept (29.392.527) euros. Il est divisé en vingt-neuf millions trois cent quatre-vingt-douze mille cinq cent vingt-sept (29.392.527) actions de un (1) euro de nominal chacune, intégralement libérées, toutes de même catégorie ».

QUATRIEME DECISION
Pouvoirs pour formalités

Le Président confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales.

Docusign Envelope ID: D3D20952-56DF-4533-B5B0-3517F92AC45E

La présente a été signée sous forme électronique conformément à la réglementation européenne et française en vigueur, notamment au règlement (UE) n ° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil en date du 23 juillet 2014 et des articles 1366 et suivants du Code civil. A cet effet, les Président a accepté d'utiliser la plateforme en ligne Docusign (http://www.docusign.com/).

Extraits certifiés conforme par le Président
Monsieur Marc REBOUAH

DocuSigned by:
Marc REBOUAH
22F8FAE33FFF4E0...